



VILLE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mil dix huit, le seize octobre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gildas **GICQUEL**, Maire,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Gildas **GICQUEL**, Jean-Paul **CHRISTIEN**, Patrick **MALAVIALE**, Jean **LE STER**, Christian **HAMON**, Bernard **LE NOAC'H**, André **LE NOURS**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Christian **RENEVOT**, William **CALVEZ**, Jean-Marie **DUCHEMIN**, Jérôme **PATIER**, Mesdames Nicole **GUILLOU**, Christiane **DOUGUET**, Chantal **MARC**, Marie-Laure **FLORIMOND**, Marie-Thérèse **BOUDEHEN**, Marylène **CHRISTIEN KERVINIO**, Gwénaëlle **ROBICHON**, Aurore **QUEFFELEC**

POUVOIRS : a donné pouvoir Madame Sandrine **FEVRIER** à Monsieur Patrick **MALAVIALE**

ABSENTS : Madame Sandrine **BASSET**, Monsieur Michel **SIMON**

Secrétaire de séance : Madame Christiane **DOUGUET**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 20
DATE DE LA CONVOCATION : 10 OCTOBRE 2018
DATE D'AFFICHAGE : 11 OCTOBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) ***Approbation du compte rendu de la séance du 18 Septembre 2018***
- 2) ***Salle multifonctions : Attribution des marchés de travaux***
- 3) ***Communauté de Communes du Pays Fouesnantais : Convention Territoriale Globale – Plan d'actions 2018/2021***
- 4) ***Questions diverses***

Monsieur Gildas GICQUEL, Maire, présente et souhaite la bienvenue à Madame Gwénaëlle ROBICHON, nouvelle conseillère municipale (remplacement de Madame Liliane CLORENNEC)

Approbation du compte rendu de la séance du 18 septembre 2018 à l'unanimité des présents plus les pouvoirs

DCM N° 33/2018

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS : ATTRIBUTION DES MACHES DE TRAVAUX

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du 12 avril 2018 validant le montant prévisionnel des travaux en phase APD pour un montant de 1 437 600 € HT,

Considérant le rapport d'analyse du maître d'œuvre qui propose d'attribuer les marchés de travaux pour les lots 01, 02, 04, 05, 06, 09, 10, 11, 13, 15 et 16 sauf pour les lots relancés (décision du 17 septembre 2018) :

- lot 03 – Charpente ; sans suite en raison du caractère inacceptable de l’offre remise et de l’absence de concurrence.
- lot 07 – Cloisons Isolation Plafond ; sans suite en raison du caractère inacceptable de l’offre remise et de l’absence de concurrence.
- lot 08 – Menuiserie intérieure bois ; sans suite en raison du caractère inacceptable des offres remises.
- lots 12 et 14 pour absence d’offres,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A 20 POUR – 1 ABSTENTION

- **décide d’attribuer les marchés de travaux comme suit :**

Lot	Travaux	Candidats retenus	Offre base € HT
01	Terrassements - VRD	COLAS	248 274.56 €
02	Gros Œuvre	LE BRIS	433 299.34 €
04	Etanchéité	SEO ETANCHEITE	73 500.00 €
05	Couvertures ardoises	TREBAUL COUVERTURE	24 337.72 €
06	Menuiseries extérieures	REALU	78 800.00 €
09	Faux Plafonds	GUILLIMIN	28 083.20 €
10	Revêtements de sols	CARIOU	60 132.23 €
11	Peinture Ravalement	LETTY	34 717.50 €
13	Cloisons mobiles occultations	ALGAFLEX	47 099.00 €
15	Chauffage Ventilation Plomberie	KERJEAN	123 236.26 €
16	Cuisine	PICHON	12 979.87 €
			1 164 459.68 €

*** Autorise Monsieur le Directeur Général de la SAFI, en tant que mandataire de la commune de GOUESNAC’H à signer et notifier les marchés de travaux et à effectuer l’ensemble des démarches nécessaires.**

Monsieur le Maire - présente le projet (photo en 3 D, les divers plans du bâtiment). La hausse des prix des matériaux entrainera certainement des surcoûts.

- propose de ne pas aménager la partie vestiaire (économie possible de 50.000€). Il se refuse à faire des économies sur la qualité des matériaux.

Concernant l’aspect financier, des demandes de subventions ont été faites. Pour celle du Conseil Départemental, on espérait 80 000€, il est probable qu’elle soit de 60 000€. La CCPF subventionne à 700 000€, Des organismes bancaires seront sollicités pour un emprunt à hauteur de 500 000€.

Monsieur le Maire résume les travaux de l’été 2018 notamment sur les réseaux qui passaient sous le terrain. Cela a également entraîné un surcoût.

DCM N° 34-2018

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2018/2021

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

D'une durée de 4 ans (2018/2021), la Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre de référence entre la Caisse d'Allocations Familiales et les partenaires (Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et les Communes) qui vise à renforcer la lisibilité, la cohérence et la coordination des actions en directions des habitants du territoire.

La CTG qui est composée de plusieurs champs d'intervention englobe ce qui était anciennement nommé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et pour lequel les signataires peuvent bénéficier d'un soutien financier afin de développer des actions en matières de développement et de renforcement de l'offre d'accueil des moins de 18 ans sur les territoires ainsi que les projets visant à promouvoir l'épanouissement des enfants et des jeunes.

A ce titre, dans le cadre du précédent contrat CEJ de 2014-2017, la commune de Gouesnac'h a perçu la subvention suivante : 97 640,55 €

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau « format » de Convention Territoriale Globale pour la période 2018-2021, et tous documents relatifs à la question après avis des commissions concernées.

- Décide de reconduire l'ensemble des actions précédemment mentionnées dans le format CEJ

Monsieur le Maire rappelle l'historique du contrat enfance jeunesse et précise que la CAF préfère avoir un seul interlocuteur sur un territoire donné et expose les différents champs d'intervention et actions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire - donne des informations sur le recensement et notamment que la nouveauté sera la réponse aux questionnaires par internet (à privilégier, plus simple, plus pratique) ; seulement deux candidatures ont été réceptionnées pour cinq agents recenseurs à recruter.

- informe les élus concernant la réforme de la gestion des listes électorales :

Suppression de la commission administrative, qui statuait sur les demandes d'inscription et de radiation des listes électorales et qui était composée d'électeurs de la commune.

Mise en place de la commission de contrôle, composée uniquement d'élus qui s'assurera de la régularité des listes électorales.

Pour Gouesnac'h : 5 membres :

- 3 conseillers de la liste majoritaires, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du Maire et des Adjoints.
- 2 conseillers de l'autre liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Les élus seront consultés par mail pour pouvoir en discuter entre eux et une proposition de nom sera à transmettre pour le 21 décembre prochain.

Monsieur Jérôme PATIER s'interroge sur le chemin de Kervern qui a été ouvert puis fermé par des panneaux « propriété privée ».

Monsieur le Maire rappelle l'historique, la volonté ancienne des élus de créer ce chemin. Les propriétaires avaient donné leur accord, un débroussaillage a été fait pour que le géomètre puisse faire le bornage. Un talutage a également été fait pour protéger la carrière. Mais la signature de l'acte n'ayant pas eu lieu, les propriétaires déplorent cet empressement. Renégociation toujours en cours.

Monsieur André LE NOURS rappelle la cérémonie du 11 novembre prochain. Centenaire. Présence d'enfants souhaitée. Sonnerie des cloches pendant 11 minutes normalement.

Monsieur le Maire informe les élus que l'arrêt de car de Kervern est terminé ; l'inauguration est prévue mercredi 17 octobre à 10h. Départ du car à la mairie à 9h50 pour ceux qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30